

N°89 du 18 janvier 2019

- 1 LE GRAND DÉBAT NATIONAL : LANCEMENT LE 15 JANVIER**
- 2 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : ÇA SE PRÉCISE**
- 3 LE BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE POLITIQUE DU CEVIPOV : 10 ANS DE DÉFIANCE**
- 4 LE PLAN PAUVRETÉ : PREMIERS DÉPARTEMENTS SIGNATAIRES**
- 5 MOINS DE 35 000 COMMUNES EN FRANCE**

1 LE GRAND DÉBAT NATIONAL : LANCEMENT LE 15 JANVIER

C'est quoi ?

Lors de son allocution télévisée du 10 décembre dernier, après plusieurs semaines de crise « des gilets jaunes », le chef de l'Etat a dit vouloir décréter « l'état d'urgence économique et sociale ». Des mesures économiques ont été annoncées ainsi qu'un grand débat national autour de « toutes les questions essentielles à la Nation ». Emmanuel Macron a souhaité un débat « élargi », « partout sur les territoires » en s'appuyant sur les maires qui sont « les interlocuteurs naturels des citoyens ». Dans une lettre qu'il enverra aux Français début janvier, il précisera les contours du débat et les incitera à participer. Lors du conseil des ministres du 12 décembre, les thématiques ont été précisées : la transition écologique, la fiscalité, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics. Pour François Bayrou, « c'est une chose sans précédent, si on la fait bien on va changer l'avenir du pays, si on la fait mal, on va faire naître des frustrations ». Mais, rappelle Benjamin Griveaux, il ne s'agit pas de « détricoter » les décisions prises par le gouvernement et le parlement depuis dix-huit mois.

Pour la mise en oeuvre du grand débat, la Commission nationale du débat public (CNDP) avait été missionnée pour en être le garant mais suite à la polémique autour de la rémunération de sa Présidente, Chantal Jouanno, celle-ci a annoncé son « retrait » du pilotage. Suite à cette « péripétie », pour reprendre les propos d'Edouard Philippe, le gouvernement a été pris de court sans pour autant reporter le lancement du Débat national prévu le 15 janvier. Comme promis, le chef de l'Etat a écrit aux Français pour leur proposer de débattre autour d'une trentaine de questions sur la fiscalité (évolution du lien entre impôts, dépenses et services publics), la transition écologique (les transports, l'équipement des logements etc.), l'organisation de l'État et des collectivités publiques et le débat démocratique et la citoyenneté (comment mieux associer les citoyens à la prise de décision, quelles réponses aux questions sur l'immigration, etc.). Si les questions sont arrêtées, le chef de l'Etat assure que « n'importe quel sujet concret » qui pourrait améliorer l'existence des Français au quotidien est possible. C'est d'ailleurs ce qu'il a dit aux 600 maires réunis à Grand-Bourgtheroulde (Eure) lors du lancement du débat : « S'il y a des questions intelligentes, des sujets que je n'ai pas vus qui émergent, ils seront aussi pris. Il ne doit pas y avoir de tabou au moment où l'on se parle ». Devant les maires normands, il a même assuré que l'ISF n'était « pas du tout un tabou, ni un totem » pour lui. Il dit prêt à « des ajustements » sur la loi Notre, la limitation de vitesse à 80 km, les pièces d'identité en mairie etc. Ce format questions-réponses, qui a d'ailleurs duré pendant 6h30, se répètera dans une dizaine de territoires jusqu'à fin mars. Pour ce coup d'envoi, le chef de l'Etat s'est engagé à faire vivre la « République de la délibération permanente », ce qui l'amènera à tirer « des conséquences véritables et profondes » et « en faire un acte II de ce mandat et de la politique à mener ». Un engagement de prendre en compte la parole des élus locaux mais aussi celles des citoyens dans le cadre des débats qui vont commencer dans tous les territoires. Un duo de ministres sera chargé de piloter les débats dans les territoires. Il s'agit d'Emmanuelle Wargon, secrétaire

d'Etat auprès du Ministre de la transition Ecologique et de Sébastien Lecornu, ministre en charge des collectivités territoriales. Des référents seront également nommés par les préfets dans chaque département. Pour garantir l'indépendance des débats, un collège de cinq « garants », cinq personnalités, sera créé. Deux de ces cinq personnes sont désignées par le gouvernement, tandis que les trois autres sont nommés respectivement par le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat et celui du CESER. Nadia Bellaoui, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, a été nommé au titre du CESER. De plus, le Gouvernement a proposé à toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale ou au Sénat de participer à un « comité de surveillance transpartisan », chargé de veiller au plein respect du principe de pluralisme.

Jusqu'au 15 mars, des débats vont se dérouler partout, à l'initiative « des citoyens, élus et institutions, organisations à but lucratif ou non lucratif ». Pour organiser un débat ou participer à un débat, il suffit de se rendre sur le site dédié granddebat.fr. Un kit méthodologique, des fiches de présentation des thèmes ainsi que la charte du Grand débat sont mis à disposition sur le site. A l'issue de chaque débat, chaque « réunion d'initiatives locales », un compte-rendu de quatre à cinq pages sera réalisé. C'est aussi sur granddebat.fr que chacun peut contribuer en dehors des réunions locales. Toutes ces remontées « permettront de forger un nouveau pacte économique, social et environnemental et de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement dans les prochains mois » peut-on lire sur le site granddebat.fr

La Lettre aux Français d'Emmanuel Macron en date du 13 janvier : <https://bit.ly/2M9w9mC>

La synthèse au 14 janvier 2019 des cahiers de doléances faite par l'AMRF : <https://bit.ly/2CupMWi>

Discours d'Edouard Philippe en date du 12 décembre 2018 : <https://bit.ly/2BsoUBg>

Discours d'Emmanuel Macron en date du 10 décembre 2018 : <https://bit.ly/2EePdxz>

Où on en est ?

- le 13 janvier, la lettre du Chef de l'Etat aux Français est diffusée en ligne. <https://bit.ly/2M9w9mC>
- le 15 janvier, Emmanuel Macron lance le coup d'envoi du Débat national à Grand-Bourgtheroulde
- le 14 janvier, une quinzaine de maires ruraux sont reçus par Emmanuel Macron pour lui remettre les doléances exprimées dans le cadre du grand débat national. <https://bit.ly/2VTPRY1>
- le 14 janvier, Vanik Berberian (AMRF) estime que « ce qui est en train de se passer en France est totalement inédit. Il faut absolument que les débats débouchent sur du concret et des avancées. Sinon, si ça foire, il faut s'attendre au pire ». Il précise qu'il ne sera pas là « pour jouer les animateurs, mais pour faciliter l'événement en mettant en place le soutien logistique. Je ne m'interdirai pas pour autant de participer. Un maire est un citoyen comme les autres ». <https://bit.ly/2FwQpy1>
- le 14 janvier, Laurence Sailliet, la porte-parole de LR, estime que « cette lettre ne permet pas de savoir si Emmanuel Macron va prendre conscience des erreurs qu'il a commises et va effectivement changer de politique ». « Nous apporterons des contributions, mais nous avons des exigences, il y a trois thèmes qui nous semblent essentiels : le travail, les territoires, la fiscalité ». <https://bit.ly/2HbmvRi>
- le 14 janvier, Jean Leonetti, vice-président de LR, sur Twitter, s'insurge contre « des sujets tabous, des questions orientées, une ligne politique maintenue, les maires en première ligne, le flou sur le recueil et l'utilisation des résultats ». « Tous les ingrédients pour un espoir déçu ». <https://bit.ly/2HbmvRi>
- le 14 janvier, Olivier Faure (PS), écrit sur Twitter : « On ne convoque pas tous les Français à un débat en leur interdisant de parler, par ex, de l'ISF. Les conclusions doivent être celles des Français pas celles déjà prévues par le président de la République ». <https://bit.ly/2HbmvRi>
- le 14 janvier, Benoît Hamon (Généralistes), dans un communiqué : « La lecture de la lettre d'Emmanuel Macron aux Français, déçoit car elle est faible, prévisible, sans souffle ni vision. Elle confirme nos inquiétudes. Le président de la République cherche par cette lettre à se sortir d'une mauvaise passe, mais pas à répondre aux Français ». <https://bit.ly/2HbmvRi>
- le 14 janvier, Éric Coquerel (LFI) réagit sur Twitter : « Pas de question interdite mais pas touche aux mesures économiques et fiscales. Pour le reste, les questions énumérées par Emmanuel Macron renseignent sur les décisions qu'il annoncera seul. Le peuple peut débattre, Jupiter tranchera ». <https://bit.ly/2HbmvRi>
- le 14 janvier, Fabien Roussel (PCF) déclare : « Nous ne voulons pas que ce débat soit l'occasion d'éviter de répondre aux questions de justice fiscale et de justice sociale que posent les Français depuis des mois. Il doit encore moins servir à cautionner des politiques d'austérité encore plus sévères ». <https://bit.ly/2MaNzPA>
- le 14 janvier, Olivier Grégoire, porte-parole des députés LREM, soutient sur Twitter l'initiative du président : « Une Lettre aux Français dans laquelle je reconnais totalement Emmanuel Macron : un

président qui pose de vrais enjeux sur la table (économie, social), un président qui ouvre toutes les questions notamment celles attendues (citoyenneté), un président qui va rendre compte ».

<https://bit.ly/2HbmvRi>

- le 14 janvier, Christophe Castaner estime que le Grand débat « c'est une main tendue du pays au pays ». « C'est une main tendue au débat, c'est une chance (...) c'est inédit » et chaun est libre d'y participer ou non. <https://bit.ly/2Db16DO>

- le 14 janvier, Frédéric Lefebvre (Agir) salue « un débat ouvert et sans aucun tabou proposé au peuple par Emmanuel Macron dans une longue et sincère Lettre aux Français ». <https://bit.ly/2HbmvRi>

- le 14 janvier, Yannick Jadot annonce que « les écologistes vont y participer, ils veulent que ce pays sorte de l'impasse, sorte de ce conflit totalement absurde et extrêmement dangereux pour la démocratie entre les gilets jaunes et le président Macron », mais « si Macron triche avec les Français, le risque est que la démocratie s'affaisse encore plus ». <https://bit.ly/2HbmvRi>

- le 14 janvier, Jordan Bardella (RN) estime que le chef de l'Etat « est très déconnecté des réalités quotidiennes ». « Les revendications des gens on les connaît (...) Et encore une fois M. Macron, il n'en tient pas compte ». <https://bit.ly/2HbmvRi>

2 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : ÇA SE PRÉCISE

C'est quoi ?

Après des mois de flottement au sein du gouvernement, de rapports cachés ou malvenus (voir notes de veille précédentes), les contours du Service national universel ont été dévoilés par le Premier ministre lors du conseil des ministres du 27 juin dernier. Il a annoncé les « grands principes » de ce « projet de société qui a pour finalité de favoriser la participation et l'engagement de chaque jeune dans la vie de la Nation, de valoriser la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à une communauté rassemblée autour de ses valeurs, de renforcer la cohésion sociale et de dynamiser le creuset républicain ». Sans surprise, il reprend les préconisations du groupe de travail missionné par le chef de l'Etat dont le rapport avait fuité dans la presse fin avril. Le gouvernement « valide les grands principes d'architecture proposés par le groupe de travail et notamment son organisation en deux phases distinctes » :

- un service national universel, pour tous les jeunes autour de 16 ans ; environ 800 000 jeunes
- une phase obligatoire d'1 mois maximum, et une phase non-obligatoire de 3 mois ou plus
- un service dont la vocation première n'est pas militaire mais citoyenne, plutôt « l'aboutissement du parcours citoyen débuté à l'école primaire et poursuivi au collège »

La première phase dite de cohésion se déclinera en deux temps, deux fois 15 jours. Le premier se fera en internat (en centres de vacances, logements étudiants, ou casernes etc.), et sera consacré à l'information sur les différentes formes d'engagement, à une formation aux bonnes pratiques de sécurité, à des activités de cohésion de groupe, ainsi qu'à un bilan de santé et de compétences. Le second temps, en externat, sera consacré à un projet collectif avec « un encadrement plus personnalisé » dans les associations ou les collectivités locales. Quant à la deuxième phase facultative, elle sera proposée aux jeunes qui veulent s'engager un peu plus dans le temps. Elle devrait prendre la forme d'un engagement plus long, d'au moins trois mois, lié à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile), à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement etc. Le service civique ferait partie des offres proposées. Pour que le projet présidentiel soit un succès auprès des jeunes, le gouvernement a entendu la mise en garde du groupe de travail sur l'importance de consulter les jeunes pour les impliquer dans le nouveau dispositif. C'est pourquoi une enquête auprès de 76 000 jeunes a été lancée à la rentrée pour prendre leur avis. Selon le rapport du groupe de travail mené par le général Ménaouine, les jeunes seraient donc à 75% favorables aux objectifs du SNE mais critiqueraient son caractère obligatoire et jugeraient sa durée excessive. Le groupe de travail a d'ailleurs alerté sur la méconnaissance du futur dispositif par les jeunes, encore trop associée à l'ancien service militaire ce que confirme l'enquête IFOP ANACEJ /CNAJEP de novembre.

On en sait désormais davantage sur la mise en œuvre de l'expérimentation du SNU annoncée dès novembre par Gabriel Attal, le secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse. De la dizaine de départements alors annoncés, la liste a été arrêtée à treize : les Ardennes, le Cher, la Creuse, l'Eure, la Guyane, les Haute Pyrénées, la Haute-Saône, la Loire Atlantique, le Morbihan, le Nord, le Puy-de-Dôme, le Val d'Oise et le Vaucluse. Gabriel Attal, dans un entretien au Point et

à l'AFP le 16 janvier, a également confirmé la période de mi-juin pour l'expérimentation qui concernera 3 000 jeunes, soit 200 jeunes par département. Ce sera en mars prochain que seront « recrutés » les premiers volontaires. Les préfets seront chargés « de cartographier la jeunesse de leur département pour que participent à la fois des jeunes scolarisés, des apprentis, des décrocheurs, des jeunes en situation de handicap ». Quel que soit leur statut (lycéen, apprenti, jeune travailleur, etc.), ils seront dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}. Pour favoriser « la mobilité géographique », le jeune devrait faire leur SNU dans un autre département. Les modalités de la première phase, qui étaient jusqu'à maintenant assez floues, ont été précisées. « Les jeunes seront hébergés dans des structures diverses selon les départements (internats, bâtiments dépendant du ministère des armées, centres de formation...). A leur arrivée, un trousseau leur sera remis, avec un uniforme (...) La journée commencera par le salut au drapeau et le chant de l'hymne national. Ce moment de communion républicaine est important » explique-t-il. Pendant 15 jours, regroupés en maisonnées de dix jeunes, ils suivront différents modules, comme une formation aux premiers secours, des ateliers sur la protection à l'environnement ou les valeurs de la République. Cette phase permettra également « de réaliser des bilans de santé, de maîtrise de la langue française, ou d'évoquer avec les jeunes leur horizon professionnel et leurs perspectives d'insertion ». Cette première phase « se terminera par une cérémonie républicaine, présidée par le préfet, autour des valeurs de la République ». Quant à la seconde phase, il a confirmé qu'elle prendra la forme « mission d'intérêt général » auprès d'une association, d'une collectivité locale ou « d'un corps en uniforme ». Elle se déroulera, pour les jeunes, qui auront participé à l'expérimentation, entre juillet 2019 et juin 2020. Enfin, sur le caractère obligatoire du dispositif, il a précisé que cela « reste à trancher ».

L'entretien de Gabriel Attal au Point : <https://bit.ly/2Cs8GIG> **nouveau**

Le Rapport sur la consultation relative au Service National Universel : une nouvelle étape vers sa mise en œuvre : <https://bit.ly/2DBzad8>

Le discours du Premier ministre à Avignon : <https://bit.ly/2MIOqFL>

Le Compte-rendu des conseils des ministres en date du 27 juin : <https://bit.ly/2N8RIbn>

Le rapport Dubois / Guérel de la commission de la Défense de l'Assemblée : <http://bit.ly/2BD84RE>

Le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) : <http://bit.ly/2sLyL4o>

Le communiqué de presse de Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini sur le service national universel, au nom de la commission des affaires étrangères présidée par Christian Cambon <https://bit.ly/2HaA27i>

La note de synthèse sur le SNU de J-M Bockel et J-M Todeschini : <https://bit.ly/2vyGdAC>

Les membres du groupe mandaté par le chef de l'Etat en mars et dirigé par le général Daniel Ménaouine : Juliette Méadel, ancienne secrétaire d'État à l'Aide aux victimes, Thierry Tuot, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, Kléber Arhou, préfet et coordinateur national pour l'accueil des migrants en France, Emmanuelle Pérès, déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle, Guy Lavocat, consultant en RSE et Management social des organisations et Marion Chapulut, présidente de CitizenCorps

Et l'Anacej ?

- l'Anacej a lancé une enquête pour connaître l'avis des jeunes sur le SNU <http://bit.ly/2plq78z>
- lors de leur week-end de travail fin janvier, les membres du Comité Jeunes de l'Anacej ont débattu avec un représentant du ministère des Armées pour apporter leur point de vue
- en tant que membre du COJ, l'Anacej a contribué au rapport rendu le 30 janvier <http://bit.ly/2sLyL4o>

3 LE BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE POLITIQUE DU CEVIPOV : 10 ANS DE DÉFIANCE

C'est quoi ?

Depuis 2009, le Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF (le Centre de recherche politiques de l'IEP Paris) est la référence « pour mesurer la valeur cardinale de la démocratie », à savoir la confiance. Réalisé en ligne par Opinionway pour le laboratoire de Sciences Po, il dévoile les niveaux de confiance accordés aux acteurs politiques, sociaux et économiques par les Français. Il révèle les degrés de confiance personnelle et interpersonnelle. Il divulgue enfin les perceptions de l'avenir articulées entre optimisme personnel et pessimisme collectif. Depuis 2009, l'augmentation de la défiance à l'égard des institutions est une tendance constatée dans toutes les vagues du baromètre annuel. Ce sont en particulier les institutions qui touchent de près le pouvoir et la politique « qui sont très majoritairement mal perçues par

les Français alors que les institutions locales sont toujours plus populaires » explique Bruno Cautrès, chercheur au Cevipof. Si les Français s'intéressent toujours à la politique (57%), « la méfiance » et « le dégoût » dominent largement. Les responsables politiques, de gauche comme de droite, sont perçus comme indifférents et corrompus. Depuis 10 ans, 85% des personnes interrogées considèrent que le personnel politique ne se préoccupe pas d'elles. Seuls 21% des personnes interrogées ont des sentiments positifs à leur égard. Si le rejet du politique est plutôt net, certains acteurs s'en sortent mieux et atteignent des niveaux de confiance supérieurs à 50% : « un seul - le maire - du côté des acteurs élus ou de gouvernement, plusieurs du côté des acteurs sociaux et économiques comme les hôpitaux, les PME ou l'armée ». A l'inverse, les partis politiques, les médias, les banques et les syndicats sont les acteurs politiques et sociaux qui ont connu les plus bas taux de confiance au cours de la décennie 2009-2019 avec respectivement 12%, 25%, 28% et 30%.

La dixième vague, réalisée du 13 au 24 décembre dernier, si elle confirme, sans surprise, la tendance décennale, elle atteint, cependant, pour la première fois, un niveau de défiance à l'égard des institutions jamais égalé. L'institution présidentielle, le gouvernement, les deux Chambres sont en fort recul. « Nous n'avions jamais vu un tel sentiment de dégoût, de morosité mais aussi de colère », relève Bruno Cautrès.

Baromètre de la confiance politique Vague 10 – CEVIPOV : <https://bit.ly/2D2BfoL>

« 2009-2019 : la crise de la confiance politique » une analyse de Madani CHEURF et de Flora CHANVRIL – CEVIPOV : <https://bit.ly/2H8zImo>

4 LE PLAN PAUVRETÉ : PREMIERS DÉPARTEMENTS SIGNATAIRES

C'est quoi ?

Le 13 septembre dernier, le président de la République présente son plan de lutte contre la pauvreté, intitulé « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous » et fruit d'une concertation lancée dès décembre 2017. La finalité du plan est de réinventer l'Etat Providence, où le rôle de l'Etat ne serait plus d'aider les personnes pauvres à vivre mieux leur condition mais leur permettre de sortir de leur condition. « Ce plan n'est pas un plan charité » explique le chef de l'Etat, c'est « un combat neuf, indispensable, vital pour notre pays, celui de décider résolument de ne plus oublier personne ». 9 millions de personnes sont concernées, dont 3 millions d'enfants a-t-il rappelé. Pour « éradiquer la grande pauvreté », « à hauteur d'une génération », le plan de lutte s'appuie sur 5 engagements :

- 1 L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- 2 Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- 3 Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- 4 Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- 5 Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Ces cinq engagements s'articulent autour de deux principes, la prévention de la précarité dès le plus jeune âge et l'accompagnement vers l'emploi. Pour lutter contre la précarité des enfants et des jeunes, on retiendra notamment les mesures suivantes : développement des crèches, des modes de garde et de nouvelles prises en charge pour les familles pauvres, un nouveau plan de formation pour les professionnels de la petite enfance pour améliorer la qualité de l'accueil éducatif, la développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle, la distribution de petits déjeuners dans les écoles des zones défavorisées, l'incitation à offrir des tarifs accessibles pour les cantines scolaires, l'obligation de se former jusqu'à 18 ans, une extension de la Garantie jeunes à 500 000 bénéficiaires, la fin des sorties sans solutions à l'atteinte de la majorité du jeune confié à l'ASE. Sur le volet « santé », l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) sera intégrée à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour les plus vulnérables. Quant à l'accompagnement vers l'emploi, deux mesures phares ont été annoncées : la création d'un revenu universel d'activité et un nouveau service public de l'insertion. Le premier est, selon le chef de l'Etat, une aide qui « fusionne le plus grand nombre possible de prestations et dont l'Etat sera entièrement responsable », « du RSA à l'APL ». Il sera versé « en une fois » et automatiquement dès que les revenus « passent en dessous d'un certain seuil ». Il est, toutefois, conditionné à « des devoirs » de la part des bénéficiaires : une obligation d'inscription dans un parcours d'insertion, « qui empêche de refuser plus de deux offres d'emploi raisonnables ». C'est pourquoi un nouveau service public de l'insertion sera créé pour traiter de « manière

simultanée » l'insertion professionnelle et « les problèmes du quotidien ». Une « garantie activité » sera créée « combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi ». Ces deux mesures seront au cœur du projet de loi « d'émancipation sociale » qui devrait être voté en 2020 et qui fera l'objet d'une nouvelle concertation avec les acteurs. 8 milliards sur quatre ans ont été annoncés.

Avec la signature des premières conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté fin décembre, c'est la première mise en œuvre du « fonds de lutte contre la pauvreté et de l'accès à l'emploi », la 21^{ème} mesure du plan. Elle prévoit, en effet, un fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi doté de 135 millions d'euros en 2019, 177 millions en 2020 et 208 millions en 2021. Les « enveloppes » complémentaires sont exclues du pacte financier entre l'Etat et les plus grosses collectivités, qui prévoit un seuil maximum de 1,2% d'augmentation des dépenses (sauf spécificités). Le Bas-Rhin et le Nord sont les deux premiers départements à avoir signé une convention avec l'Etat. Ils font partie des 10 départements « démonstrateurs », « particulièrement impactés par la pauvreté », qui se sont portés volontaires pour déployer le plan du gouvernement. Elle prend la forme d'un engagement réciproque entre les deux parties. Contre des financements de l'Etat, les départements s'engagent à renforcer leurs politiques sociales, notamment sur l'insertion des allocataires du RSA et la sortie des jeunes majeurs de l'ASE. Ainsi, le département du Bas-Rhin recevra « un soutien prévisionnel » de plus d'un million d'euros en 2019 pour deux actions phares du département. Le dispositif « Un pied à l'étrier », qui permet de bénéficier d'une « offre de bénévolat volontaire permettant de renforcer leurs compétences et leur employabilité et de soutenir le secteur associatif » sera proposé à 300 allocataires supplémentaires. De plus, une plateforme « Job Connexion », permettra à 5.000 allocataires du RSA de bénéficier d'une application de géolocalisation des offres d'emploi. Quant au Département du Nord, il bénéficiera d'un soutien de 4,2 millions d'euros en 2019. La convention prévoit tout un ensemble de mesures dont l'ambition de passer à moins de 100 000 allocataires à la fin de l'année, l'ouverture de huit maisons de parents ou d'accompagner les jeunes majeurs issus de l'ASE à trouver un logement. D'ici la fin mars, les 10 départements précurseurs auront signé leur convention. Les négociations avec les autres départements commenceront ensuite.

Le discours du chef de l'Etat au musée de l'Homme du 13 septembre 2018 : <https://bit.ly/2xfRALL>

Le dossier de presse de la stratégie de lutte contre la pauvreté: <https://bit.ly/2xe8zoV>

5 MOINS DE 35 000 COMMUNES EN FRANCE

C'est quoi ?

La France, qui comptait encore plus de 36 600 communes en 2014, est passée cette année sous le seuil des 35 000. Malgré un léger ralentissement en 2017 (37 communes nouvelles), le mouvement de regroupement communal est en plein essor depuis 2015. Après les 200 communes nouvelles créées en 2016 (670 communes regroupées), les 317 en 2015 (1090 communes regroupées), la France comptait au 1^{er} janvier 2018, 560 communes nouvelles (1900 communes regroupées). Un nouveau bilan au 1^{er} janvier 2019 fait état de 750 communes nouvelles créées. Plus de 2000 communes se seraient donc réunies ce qui expliquerait que la France passe sous le seuil des 35 000 communes. La France compterait 34 979 communes. Cet essor s'explique par la Loi dite Pélissard, qui a perduré et évolué. Depuis 2015, elle a facilité la création de nouvelles communes sur la base du volontariat et l'octroi d'un bonus financier. De plus, les communes peuvent conserver, temporairement du moins, leurs conseillers municipaux et leur « maire délégué ». Aujourd'hui les communes, qui se regroupent, bénéficient « d'un pacte de stabilité financière », une stabilité de la dotation sur trois ans. Selon l'analyse de l'AMF, les départements de l'Ouest du pays restent les plus dynamiques en matière de regroupement. Dans les Deux-Sèvres, 17 communes nouvelles ont été créées, qui regroupent 51 communes, tandis que dans la Manche, 11 communes ont été créées pour 41 communes regroupées. Toujours selon l'AMF, on apprend que le nombre moyen d'habitants des communes nouvelles se situe autour de 3 400 habitants. Seulement 4 d'entre elles regroupent plus de 30 000 habitants :

- Évry-Courcouronnes (Essonne) : 68 098 habitants pour 2 communes
- Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) : 43 976 habitants pour 2 communes
- Les Sables-d'Olonne (Vendée) : 42 649 habitants pour 3 communes
- Le Chesnay-Rocquencourt (Yvelines) : 31 686 habitants pour 2 communes

Le ministère des collectivités locales va publier prochainement un état des lieux définitif de la carte des territoires.

association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes

10-14 rue Tolain 75010 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr

www.anacej.asso.fr

anacej

Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).

Toute reproduction ou modification sans notre accord est interdite.